

Le chapitre 22 du Deutéronome

aelf.org

¹Lorsqu'un homme prend une femme et l'épouse,
et qu'elle cesse de trouver grâce à ses yeux, parce qu'il découvre en elle une tare,
il lui écrira une lettre de répudiation et la lui remettra en la renvoyant de sa maison.

²Si cette femme, après avoir quitté la maison, épouse un autre homme,
³si ce deuxième homme se met lui aussi à la détester, lui écrit une lettre de répudiation,
la lui remet et la renvoie de sa maison

– ou encore si ce deuxième homme vient à mourir –

⁴son premier mari ne peut la reprendre pour femme, du fait qu'elle aura été rendue impure.
Car elle serait une abomination devant le Seigneur.

Tu n'entraîneras pas dans le péché le pays que le Seigneur ton Dieu te donne en héritage.

⁵Lorsqu'un homme vient de prendre femme,
il n'ira pas à l'armée, on ne le chargera d'aucune affaire ;
il sera exempté de tout pour rester à la maison pendant un an ;
il fera la joie de la femme qu'il a épousée.

⁶On ne prendra pas en gage le moulin, ni même une seule meule,
car ce serait prendre en gage la vie même.

⁷S'il se trouve qu'un homme enlève un de ses frères parmi les fils d'Israël,
qu'il veuille en tirer profit et le vende comme esclave, l'auteur du rapt mourra.
Tu ôteras le mal du milieu de toi.

⁸En cas de lèpre, veille à observer scrupuleusement et à mettre en pratique
tout ce que vous enseigneront les prêtres lévites ;
veillez à agir selon ce que je leur ai commandé.

⁹Souviens-toi de ce que le Seigneur ton Dieu a fait à Miryam,
sur la route, quand vous êtes sortis d'Égypte.

¹⁰Lorsque tu fais à ton prochain un prêt quelconque,
tu n'entreras pas dans sa maison pour lui prendre un gage.

¹¹Tu resteras dehors et l'homme à qui tu prêtes sortira pour te l'apporter.

¹²Si c'est un pauvre, tu ne te coucheras pas en gardant son gage.

¹³Tu devras le lui rapporter au coucher du soleil :
il se couchera dans son manteau et te bénira.
Et tu seras juste devant le Seigneur ton Dieu.

¹⁴Tu n'exploiteras pas un salarié pauvre et malheureux,
que ce soit l'un de tes frères, ou un immigré qui réside dans ton pays, dans ta ville.

¹⁵Le jour même, tu lui donneras son salaire.
Que le soleil ne se couche pas sur cette dette, car c'est un pauvre, il attend impatiemment son dû.
Ainsi, il ne criera pas contre toi vers le Seigneur, et tu ne te chargeras pas d'un péché.

¹⁶Les pères ne seront pas mis à mort à la place des fils,
les fils ne seront pas mis à mort à la place des pères :
chacun sera mis à mort pour son propre péché.

¹⁷Tu ne feras pas dévier le droit de l'immigré ni celui de l'orphelin,
et tu ne feras pas saisir comme gage le manteau de la veuve.

¹⁸Souviens-toi que tu as été esclave en Égypte et que le Seigneur ton Dieu t'a racheté.
Voilà pourquoi je te donne ce commandement.

¹⁹Lorsque tu feras ta moisson, si tu oublies une gerbe dans ton champ,
tu ne retourneras pas la chercher.

Laisse-la pour l'immigré, l'orphelin et la veuve,
afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans tous tes travaux.

²⁰Lorsque tu auras récolté tes olives, tu ne retourneras pas chercher ce qui reste.
Laisse-le pour l'immigré, l'orphelin et la veuve.

²¹Lorsque tu vendangeras ta vigne, tu ne retourneras pas grappiller ce qui reste.
Laisse-le pour l'immigré, l'orphelin et la veuve.

²²Souviens-toi que tu as été esclave au pays d'Égypte.
Voilà pourquoi je te donne ce commandement.